

Initiatives ministérielles

L'amendement dont nous sommes saisis est à mon avis très simple. Il dit essentiellement que les actionnaires d'une société auront accès à ces renseignements—non sur tous ou sur tout—mais certainement sur les cinq administrateurs les mieux payés de cette dernière. On peut bien sûr arguer que c'est faire fi de leur droit à la vie privée. Certainement. Mais il en va de même de la publication de mon salaire. Or, la même chose est arrivée à près de 300 personnes à la Chambre. C'est sans aucun doute une incursion dans notre vie privée.

Une voix: Publierez-vous les salaires de vos employés?

M. Breugh: Oui, je serais très heureux de le faire. Je ne vois aucun problème à cela. Je ne comprends pas ce qu'il y aurait de mal à dire, puisque nous connaissons l'échelle des salaires de chaque fonctionnaire au Canada, puisque c'est connu du public. . .

Une voix: Et les primes?

M. Breugh: . . . en quoi cela pourrait-il constituer une violation de leurs droits à la vie privée? Je pense que le problème que nous essayons de cerner, c'est que certaines personnes ne sont pas visées par la divulgation de renseignements sur le salaire. Il est possible qu'à un moment donné il y ait eu une bonne raison de dire qu'on n'avait pas besoin de les connaître, mais je crois que cet argument est maintenant quelque peu dépassé. Il est nécessaire aujourd'hui d'avoir accès à ces renseignements quand on doit, comme dans ce cas précis, examiner les banques et les institutions de prêts et que nous concluons à la nécessité de réécrire la loi. Les subventionnons-nous ou les avons-nous jamais subventionnées? Avons-nous besoin d'investir directement ou indirectement l'argent des contribuables dans leurs opérations?

On nous répète constamment à présent que le secteur privé est le secteur privé et qu'on devrait le laisser tranquille sauf s'il a besoin des deniers publics. Mais lorsqu'il a besoin de fonds publics alors, bien entendu, tout le monde devrait se précipiter. Tous ces gens sont d'ardents défenseurs de l'économie de marché tant qu'elle fonctionne en leur faveur. Mais dès que leurs intérêts sont menacés, ils s'écrient: «Il faut que le gouvernement intervienne. Il faut que le gouvernement nous aide. Il faut que le gouvernement nous subventionne. Il faut que le gouvernement investisse dans le secteur privé.» Je suis prêt à le faire, seulement lorsque nous envisageons d'investir dans le secteur privé, nous devons le faire avec la plus grande conscience professionnelle et en toute connaissance de cause.

Cet amendement ne fait que nous donner le moyen de nous renseigner sur les modalités de rémunération des cinq personnes les mieux payées d'une société. J'estime que c'est raisonnable. Je sympathise avec ceux qui y voient une violation du droit à la vie privée et je pourrais

en dire autant de la publication de mon salaire. Si j'ai pu m'y faire, elles pourront s'y faire aussi.

Je soupçonne que la plupart d'entre elles gagnent deux, trois ou quatre fois plus que moi; on pourrait donc dire que leurs droits sont encore plus gravement bafoués que les miens. Mais je pense que si on vous offrait un poste à 400 000 dollars par an et que vous saviez à l'avance que votre salaire serait rendu public, je parie que vous ne diriez pas non. Je parie même que vous ne penseriez plus à votre droit à la vie privée en allant déposer votre chèque de paye à votre banque ou à votre société de fiducie.

C'est un sacrifice, un tout petit sacrifice indispensable si la tendance actuelle du secteur privé à se tourner vers le gouvernement pour lui demander, à un moment donné, une aide financière directe ou indirecte doit persister au Canada. Même si, dans bien des cas il convient de le faire, nous serions des actionnaires stupides si nous n'avions pas en main tous les renseignements pertinents à la situation.

Cet amendement prévoit tout simplement que les cinq personnes les plus payées de la hiérarchie doivent faire approuver leurs demandes de salaires par tous les actionnaires.

J'ai essayé de voir les choses sous un autre angle mais ça ne tient pas debout. J'aimerais qu'un député me donne ici et aujourd'hui les raisons pour lesquelles les actionnaires d'une société ne devraient pas savoir combien touchent les cinq personnes les mieux payées de cette société. Si c'est uniquement parce que ça va à l'encontre de leur droit à la vie privée, nous devrions peut-être inclure une petite modification à l'amendement précisant que si vous voulez ce salaire, il faut que vous en rendiez public le montant mais si vous vous y refusez, vous pouvez laisser cet argent là où il est.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais après avoir entendu les députés d'Oshawa et de Nickel Belt, je crois qu'il y a quelques points qui risquent d'avoir jeté le trouble dans l'esprit des gens qui nous regardent. C'est la seule raison de mon intervention.

Tout d'abord, le député de Nickel Belt a donné à penser que l'enquête que menait le Comité des finances sur la Standard Trust aurait été abandonnée en raison de quelque complot, pendant que le gouvernement faisait adopter cette mesure législative de force. Je dirais même que son intervention était truffée de déclarations incendiaires qui laissaient croire, d'une part, à l'existence d'un complot et, d'autre part, que le niveau de rémunération des dirigeants de la Standard Trust aurait, pour une raison ou pour une autre, causé la perte de l'entreprise. Je veux qu'il sache et que vous et toute la Chambre sachent que je ne suis pas du tout convaincu qu'on ne poursuivra pas l'enquête sur la Standard Trust. Je crois plutôt que le comité a eu bien d'autres chats à fouetter,